



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-Verbal de la réunion du 15 décembre 2020
au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme TEYSSIER,
Mme JOLIVET, M. ARNAUD,
Mme GOMEZ, M. VALEYRE,
Mme JANISSET

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,
Mme VINSON, M. COSENTINO,
Mme PRADIER, M. MOLLE,
M. BUGNAZET

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. SALGADO, Mme GINET,
M. DUFAURE DE CITRES,
Mme MANCINI

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE,
Mme BENABDESLAM,
M. CHEVALIER-DREVON,

Commune de PONT SALOMON :

M. DURIEUX, Mme ADJERIOU,
M. MARCEAU

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme SANDRON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. BOMPUIS, Mme ROYON

Etait excusé représenté :

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

Etait excusée :

Mme CHABANOLLE : Commune de Saint Didier en Velay

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance.

Il est procédé à la nomination de Monsieur MARCEAU comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie la presse, ainsi qu'Amélie QUEIRAS de pouvoir transmettre via la page Facebook de Loire Semène, les débats de ce soir en direct. Il précise que cela avait été apprécié la dernière fois et avait « fait des émules », il remercie Amélie d'avoir inauguré une nouvelle ère.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 28 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire excusé qui a donné pouvoir (M. HAURY à M. VIAL),
- 1 conseillère communautaire excusée (Mme CHABANOLLE)
- 1 conseiller communautaire en retard (M. COSENTINO)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires de bien prendre le micro lors de leur prise de parole afin que le public à distance puisse les entendre.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président tient à remercier à nouveau Monsieur MARCEAU, secrétaire de séance, qui effectue toujours des corrections très pointues, il souligne son sérieux.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20201016_P_185 à n°20201203_P_195 et des décisions des bureaux des 03, 17 novembre et 1^{er} décembre prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que les décisions d'aides Covid-19 ont été déléguées au bureau communautaire. Il souligne également les demandes de subvention au titre de la DETR qui devaient être établies avant le 1^{er} décembre.

Monsieur VALEYRE s'interroge quant à la décision n°20201117_B_141 qui porte sur la demande de subvention CAF dans le cadre de la création d'un EVS à Aurec sur Loire. Il demande ce que signifie EVS.

Monsieur le Président répond que c'est un Espace de Vie Social. Il revient sur la somme de 130 000 € sollicitée auprès de la CAF pour ce lieu. Il explique que la CAF a prévenu que des sommes étaient disponibles pour notre territoire, concernant la commune d'Aurec sur Loire par rapport à la typologie de la commune. Il indique qu'un Espace de Vie Sociale est un accueil de Loisirs « puissance 10 », qui va plus loin notamment au niveau de la parentalité, de l'intégration des anciennes générations, de la transmission, ... c'est un laboratoire d'idées, avec la possibilité d'y tenir des ateliers. Il indique que le centre de loisirs de Saint Just Malmont est en cours d'agrément. Il ajoute que cela s'appuie sur un tissu local associatif.

Arrivée de Monsieur COSENTINO.

Monsieur le Président ajoute qu'un EVS est un espace beaucoup plus large qu'un centre de loisirs, dont il souligne le lien direct avec la population. Il rappelle que la commune d'Aurec sur Loire a déjà une MJC dynamique. Il précise que si la demande de subvention n'avait pas été faite, les 130 000 € auraient été perdus, alors que la création d'un EVS à Aurec sur Loire était déjà engagée. Il pense que c'est de bon augure, mais que cela reste à construire, ce n'est pas figé.

Administration Générale : *Plan de Mandat 2020-2026*

Monsieur le Président propose de passer au Plan de Mandat qui a beaucoup occupé ce début de mandat, pour combler le retard pris suite à la crise sanitaire. Il souligne que la méthode a dû également être adaptée dans le cadre de cette crise car il n'a pas toujours été possible de se réunir. Il a constaté le travail important des commissions qui ont pu se réunir autour d'un travail collectif qui a permis d'entendre les remarques des élus, notamment des nouveaux qui sont nombreux. Concernant le Plan de Mandat, il ajoute que certains pourront le critiquer, dire qu'on n'a pas « inventé la poudre » ou qu'on a « enfoncé des portes ouvertes », qu'il est trop généraliste... Il accepte ces remarques. Il tient à souligner que la parole des nouveaux élus compte. Il a été remarqué également qu'il fallait faire preuve de pédagogie, et effectuer une remise à niveau sur plusieurs sujets, ce travail devra se poursuivre et s'accroître. Il indique que cela a également permis de confirmer que le travail engagé sous les mandats précédents va dans le bon sens, les actions engagées vont ainsi pouvoir se poursuivre voire même être renforcées. Il a été identifié des défis et des axes qualifiés d'incontournables sur lesquels il n'y a pas eu de grand débat ou au contraire des sujets plus à discuter, à débattre. Il ajoute que ce Plan de Mandat n'a pas de sujet « tabou », rien n'a été édulcoré. Cette méthode a permis d'avancer sur les projets de la Communauté de Communes et des communes dans un schéma de cohérence globale. Il estime que cette feuille de route vaste reste nécessaire pour soutenir les projets des uns et des autres. Il rappelle que le Plan de mandat est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Il se dit du côté du dynamisme, de l'action, c'est à nous de saisir les axes déjà tracés afin de réussir ce mandat. Il ajoute que l'esprit communautaire doit se cultiver, voire même parfois renaître, tout en tenant compte des enjeux des communes. Il indique qu'il s'agit d'un travail collectif, pour lequel s'est posée au départ la question de la méthode. Il rappelle que le Plan de Mandat précédent avait été écrit entre élus du bureau communautaire, sans prendre en compte la richesse et l'avis des commissions. Après discussions, l'aide d'un bureau d'étude extérieur a paru évidente, celui-ci a eu le mérite de produire une animation malgré la crise sanitaire qui n'a pas beaucoup aidé. Il ajoute que le bureau d'étude ATEMIA s'est beaucoup investi dans l'élaboration de ce Plan de Mandat, de par ses capacités d'organisation et d'animation, ce choix n'est donc pas un regret. Il pense que ce Plan de Mandat qui a été co-écrit va permettre de s'épanouir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal. Il laisse la parole aux Vice-Présidents qui vont présenter les enjeux et les défis des sujets les concernant. Il demande à Monsieur BOMPUIS de commencer par la thématique Cycle de l'Eau.

Monsieur BOMPUIS présente le thème Cycle de l'Eau et rappelle que la Communauté de Communes a repris les compétences Eau et Assainissement récemment. Il indique que deux grands défis s'imposent : la gestion de l'Eau Potable jusqu'à l'Assainissement, avec tout ce que cela entraîne : sécurisation des ressources en eau potable, harmonisation de la tarification, élaboration d'un schéma directeur d'Assainissement, gestion des eaux pluviales, ... Il pense qu'il convient de regarder autour de nous pour trouver une organisation plus opérationnelle à plus grande échelle notamment à l'échelle du bassin versant. Il ajoute que le deuxième défi concerne la compétence GEMAPI : GEMA pour la GÉstion des Milieux Aquatiques et PI pour la Prévention des Inondations, qui s'exerce au travers de l'élaboration des contrats territoriaux avec l'EPAGE Loire Lignon et Saint Etienne Métropole. Il ajoute qu'il n'est malheureusement pas toujours facile de se faire entendre vue l'étendue de leur périmètre d'action. Il prend exemple d'un COPIL qui s'est tenu récemment lors duquel il a pu le constater avec Monsieur ARNAUD, il a donc été décidé de faire remonter les informations par courrier. Il pense qu'il faut profiter de la gestion des cours d'eau pour les mettre en

valeur tant sur le plan patrimonial que touristique. Il pense que cette commission n'a pas fini de les occuper et que « des m³ d'eau vont couler sous les ponts d'ici la fin du mandat ».

Monsieur le Président propose de poursuivre la présentation avec Madame GINET et Monsieur VIAL.

Madame GINET indique que la commission Aménagement du Territoire a, pour sa part, surtout travaillé sur l'Ambition : « Agir sur notre bien commun » et notamment sur la planification du développement des centre-bourgs et la lutte contre l'habitat indigne. Elle souligne 2 démarches concomitantes qui ont déjà été lancées par Loire Semène :

- Une étude sur les centre-bourgs de la totalité du territoire. Elle ajoute qu'un cahier des charges a été rédigé pour le choix d'un bureau d'étude, afin de déterminer nos similitudes et nos divergences... pour permettre de hiérarchiser les priorités. Elle précise que le bureau d'étude va devoir définir une pré-stratégie et identifier des leviers d'actions.
- La candidature de Loire Semène au programme « Petite ville de demain ». Elle ajoute que les communes d'Aurec sur Loire, Saint Just Malmont et Saint Didier en Velay ont été retenues, mais dans le cadre de ce programme, la candidature a été formulée pour les 7 communes. Elle précise qu'il convient de ne pas laisser de côté les 4 communes non retenues. Elle explique que ce programme sera alimenté par l'étude qui a été lancée. Elle rappelle que ce programme s'adressait aux communes de moins de 20 000 habitants et que 1000 communes ont été retenues dont 23 sur le Département de la Haute-Loire. Elle indique que ce programme va contribuer au renforcement de l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, les financements seront mis à disposition des lauréats, ces communes retenues participeront automatiquement au programme de relance de l'Etat. Concernant les mesures de l'Etat, elle souligne qu'un accompagnement en Ingénierie est proposé, par la création d'un poste de chef de projet financé à 75 % par l'Etat. Elle indique qu'un réseau va être créé entre ces 1000 communes lauréates.

Par rapport au fait que l'on soit retenu dans le projet Petites Villes de Demain, Monsieur le Président tient à féliciter le service Développement, et notamment la responsable du service Madame LIBEYRE qui a rendu une copie très complète en un temps record. Il fait remarquer que le travail et la stratégie paient, car le fait d'avoir déposé un dossier collectif nous a permis d'être lauréat. Il confirme que l'objectif est de partager les fruits de ce travail à l'ensemble des communes. Il est dubitatif sur les 3 milliards d'euros prévus sur 3 ans par l'Etat pour l'investissement local, qui sont fluctuants et se déplacent d'un secteur à l'autre, comme par exemple, la pandémie, le risque terroriste... Il souhaite que l'Etat pérennise ce dispositif, cette thématique transcende l'ensemble des communes du territoire. Il pense qu'il ne faut pas s'inscrire dans un déclin.

Monsieur VIAL indique avoir apprécié les soirées passées avec les uns et les autres en commission, car il en est ressorti l'expression des craintes et des sentiments de chacun. Il indique que le Plan de Mandat est une écriture mais également la construction d'un état d'esprit qui va permettre d'engager par la suite un travail collectif. Il insiste sur le fait qu'avoir présenté une candidature commune, même si uniquement 3 communes sur 7 ont été retenues, était la bonne stratégie à ses yeux et que celle-ci n'a pas été choisie par toutes les communautés de communes. Il considère que les 7 communes ont un destin commun et donc qu'elles bénéficieront de ces aides. Il remercie également Emilie LIBEYRE, responsable du service Développement pour son travail, ainsi que les techniciens pour la rédaction du cahier des charges de l'étude Centre Bourg, le territoire ayant dégagé un consensus sur le sujet. Il estime qu'on ne peut pas souhaiter qu'une commune aille moins bien qu'une autre. Il poursuit avec les sujets du Climat, des déchets, de l'énergie et des circuits courts. Il indique qu'une réunion s'est tenue la veille, le 14 décembre, à laquelle Madame GINET et Monsieur ARNAUD représentaient Loire Semène ainsi que Monsieur POMMIER et Madame CROUZET pour les techniciens, concernant le PCAET et TEPOS, projets déjà en route. Il pense que cette démarche est à prendre très au sérieux, et qu'il faut rester sur cette représentation. Sur le thème de l'énergie, il explique que le TEPOS (Territoire à énergie Positive) permet d'étudier notre territoire et voir s'il produit autant qu'il consomme. Quant au Plan Climat, il permet d'étudier la biodiversité, les notions

environnementales, la qualité de l'air, les modes de déplacement... Il rappelle que cette démarche est portée par le Pays de la Jeune Loire. Il poursuit avec le Projet Alimentaire de Territoire, auquel il faut également s'intéresser, on y parle notamment de la question des circuits courts. Il ajoute que l'objectif est d'être labellisé par l'Etat. Concernant la politique touristique, il indique que le travail a déjà commencé. Il rappelle que la candidature déposée à la Région, par laquelle, Loire Semène a été déclarée Territoire d'Excellence Pleine Nature, permet d'être déjà dans l'action. Il précise avoir fait le tour de toutes les communes afin de prendre connaissance des projets de chacune. Il estime qu'on va pouvoir déposer une deuxième tranche de projets qui va pouvoir couvrir le territoire, et rappelle que la première concernait le site d'escalade, la passerelle du Saut du Chien, le Sambalou... Dans les défis à étudier, il a également été constaté un sujet « Voie Verte », c'est un dossier non acquis, sur lequel il y a du travail. Il ajoute que nos voisins de Firminy souhaitent également y travailler.

Monsieur le Président indique que les thématiques ont été classées autour de trois ambitions : Source de pérennité, Source de dynamisme et Re-source. Il laisse la parole à présent à Monsieur MARCON.

Monsieur MARCON aborde le deuxième volet qui concerne notre source de dynamisme, dont on ne peut pas parler sans parler de la jeunesse. Il fait constater que l'on a de la chance à Loire Semène d'avoir une population jeune, puisqu'un quart de la population a moins de 20 ans. Il indique que depuis 20 ans, la compétence Enfance Jeunesse a évolué. En effet, nos services, nos structures accompagnent les enfants ainsi que les adolescents voire au-delà de leur majorité, toujours avec la volonté de ne pas prendre la place des parents. Il ajoute que Loire Semène se doit de les accompagner par le biais d'outils, de structures, afin d'être un territoire attractif notamment pour les jeunes couples. Il a été constaté que le service fonctionne, donne satisfaction et qu'il n'y aura pas de révolution, mais il convient parfois de le modifier ou de l'étoffer. Il souligne les défis à mettre en œuvre, le premier étant de dissocier la répression et la prévention, d'élargir la prévention et ne pas automatiquement associer la jeunesse à la délinquance. Il demande de ne pas se focaliser sur une population dite « à risque », et ne pas oublier la population qui ne pose pas de problème car elle a besoin d'être accompagnée. Il poursuit avec le deuxième défi qui est de travailler sur des projets en lien avec la citoyenneté et non uniquement sur des projets occupationnels, notamment par rapport aux chantiers jeunes ; gratifiés par des services, des manifestations... Il souligne une forte poussée pour que ces projets aient un lien avec la citoyenneté. Concernant le troisième défi : Privilégier la logique d'aller vers, médiation avec une équipe pluridisciplinaire, il précise que celui-ci est plus en lien avec le CISPD afin d'aller plus loin vers la recherche de ces jeunes, et les amener vers un projet commun qui converge vers le respect, la citoyenneté. Il indique que nos jeunes vont à la crèche, l'école, le périscolaire, les centres de Loisirs, puis partent pour leurs études mais reviennent par la suite sur leur territoire. Il estime que ces défis ne sont pas révolutionnaires, mais ils sont plus une adaptation et un coup de pouce à ce qui existe déjà, en essayant de cibler davantage une certaine catégorie. Il passe la parole à Madame JOLIVET.

Madame JOLIVET intervient concernant les défis à étudier, notamment impliquer l'ensemble des acteurs de façon transversale, et la mutualisation d'un service de répression des incivilités, sujets ressortis à de nombreuses reprises. Elle indique qu'il convient de réfléchir à ce que l'on peut faire.

Monsieur MARCON souligne que cette volonté est ressortie de manière conséquente, il convient peut-être d'aller vers une police intercommunale, il prononce ces mots même s'il pense qu'ils ne sont peut-être pas adaptés. Il est inscrit de mutualiser un service de répression des incivilités, en veillant à ne pas mélanger ce service avec le service de prévention. Il insiste sur le fait que les mots « police intercommunale » ou « garde champêtre » ont été lâchés, mais tout reste à faire. Il poursuit avec le deuxième point qui concerne plus la petite enfance et l'enfance, dont le défi n° 1 est de « Veiller à équilibrer des modes de garde à leur juste répartition territoriale ». Il rappelle que le territoire compte 7 communes, et des modes de gardes, quels qu'ils soient, doivent être proposés aux familles, ce qui existe déjà mais qu'il faut préserver, voire étoffer à l'avenir. Il indique que ces modes de garde, notamment au niveau des crèches, ont des incidences sur les écoles communales, une commune qui possède une crèche a souvent plus d'élèves dans son école communale qu'une

commune qui n'en possède pas. Au niveau du défi n°2 « Travailler sur l'équilibre public/privé », il note que le territoire a la chance d'avoir les deux : des structures publiques en régie et des structures privées qui se sont développées au fil du temps. Il souligne que ces structures sont implantées et complémentaires aux structures publiques. Il considère donc que cet équilibre se doit d'être maintenu, voire même conforté. Il continue avec le défi n°3 : « Travailler sur la tarification des services et la politique de recouvrement afin de tendre au juste cout pour les citoyens ». Il considère qu'il ne faut pas s'interdire que les tarifications soient revues à l'avenir, bien qu'elles soient déjà très encadrées notamment par les coefficients familiaux, les collectivités ont cependant des marges de manœuvre, et il faut réfléchir à plus favoriser et moins pénaliser les travailleurs « pauvres » qui ont besoin de ces services. Il laisse la parole à Madame BONNEFOY concernant les défis à étudier et à débattre.

Au niveau de la commission, Madame BONNEFOY indique que le défi à étudier sera « Renforcer les liens entre la collectivité et les différentes structures, notamment associative, et le défi à débattre « Favoriser l'implication des familles dans les différentes structures et actions ».

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur RIVET pour décliner nos ambitions et orientations concernant la politique culturelle.

Monsieur RIVET souhaite faire un retour plus généraliste. Il souligne les sacrifices actuels : des manifestations, salles de spectacles, théâtres... Il estime que la culture est l'action d'enrichir, de cultiver l'esprit et est associée à la civilisation et au progrès, elle est donc essentielle. Il soumet une réflexion de Michel SERRES sur la définition de la culture : « Si vous avez du pain et moi un euro j'aurais le pain et vous l'euro, il y a dans cet échange un équilibre parfait et si vous avez un sonnet de Verlaine ou le théorème de Pythagore et moi rien, si vous me les enseignez à la fin de l'échange j'aurais le sonnet et le théorème mais vous, vous les aurez gardés ». Il constate que dans le premier cas il y a bien un équilibre, c'est la marchandise, dans le deuxième cas, il y a accroissement, c'est donc la culture. Il constate qu'on bénéficie déjà d'un maillage culturel important, le réseau de lecture publique est bien constitué avec une école de musique performante et un réseau de lecture publique complet,... La fédération de tous les acteurs est notre objectif autour de projets et d'évènements communs qui viendront enrichir l'offre culturelle. Il considère que le livre a retrouvé sa vraie place, il annonce la création d'un livre audio, réalisé par Musica'LS et une classe de CM1, en partenariat avec l'Education Artistique et Culturelle qui met en avant la transversalité et la mutualisation, points essentiels de ce Plan de Mandat. Il ajoute que notre saison culturelle ne pourra se mettre en place sans la rencontre avec toutes nos associations. Il indique que de grands évènements se déroulent sur notre territoire, il faudra donc les développer en concertation et co-construction entre les communes. Il estime qu'il conviendra de donner une place au patrimoine local, comme par exemple au niveau des parcours de randonnée, des journées du patrimoine... Il conviendra également d'avoir une vue globale sur les lieux et salles disponibles au niveau de la CCLS. Il ajoute qu'il n'y a pas de culture sans partage, sans mise en commun, le vivre ensemble est d'ailleurs le thème de la saison culturelle. Il pense qu'avec passion, compétence et une commission qui travaille avec des idées novatrices, il sera possible d'y arriver.

Monsieur le Président a remarqué dans l'ensemble des interventions la satisfaction de bénéficier de services de qualité, mais avec une ambition d'aller plus loin, tout en comptant sur un socle commun et des services solides. Il faudra faire évoluer les choses et ne pas faire preuve d'immobilisme. Il clôture le chapitre « Source de dynamisme » qui prend tout son sens au niveau de la transversalité avec le Développement Economique qui a été identifié comme une priorité. Il permet aux personnes de s'installer et travailler sur notre territoire en ayant des services de proximité, notamment au niveau des crèches, écoles, centres de loisirs, la culture... Il souligne que des entreprises qui s'installent sur notre territoire, ont quelquefois du mal à recruter des collaborateurs car ces personnes regardent l'ensemble du cadre de vie dans lequel ils vont évoluer. Il précise que le Développement Economique sous ce nouveau mandat, devra s'inscrire dans un écosystème complexe. Il retient qu'il faut conforter ce qui a été fait auparavant, avec des contraintes prégnantes notamment au niveau de la rareté de l'offre foncière, il faut donc encore produire du foncier à

vocation économique. Il convient également d'avoir une réflexion sur l'immobilier, et optimiser le moindre m². Il souligne toutefois qu'il y a des équilibres à partager avec entre autres : les agriculteurs, les espèces protégées, la biodiversité... Il signale des contraintes réglementaires au niveau de l'Etat qui mettent un frein sur l'artificialisation des sols. Dans le cadre de l'étude foncière et immobilière, il estime que c'est à nous de nous montrer vertueux sur la consommation de l'espace. Il estime que c'est également transversal avec la commission dirigée par Monsieur VIAL et Madame GINET sur la mutation du commerce de centre-bourg. Il ajoute qu'une attention particulière sera apportée aux acteurs économiques et principalement les PME. Il retient que les membres des commissions et ceux qui ont participé à ce travail collaboratif ont insisté sur le fait que l'entrepreneur qui s'installe sur notre territoire doit compter sur un environnement sain et attractif ainsi qu'une vision à long terme sur la fiscalité. Il pense qu'il faudra être vigilant et travailler de concert sur une politique de taxe cohérente au niveau de la Jeune Loire et ses Rivières. Il ajoute qu'il faudra étudier de manière précise les futures aides économiques que l'on mettra en place. Il tient d'ailleurs à féliciter les élus pour leur soutien lorsqu'il a fallu établir un plan d'urgence pour aider les entreprises durant cette crise sanitaire. Il estime qu'il faudra travailler sur une planification plus rigoureuse par rapport à ces aides économiques. Pour résumer, il insiste sur le fait de continuer à produire du foncier économique sur notre territoire, les entreprises souhaitent vivre sur le territoire notamment au niveau du bassin d'emploi. Il note enfin une main d'oeuvre travailleuse, formée et qualifiée. Il propose de passer au chapitre suivant : Re-Source.

Monsieur DURIEUX aborde le patrimoine communautaire qui englobe les voiries et bâtiments communautaires. Il présente les défis à mettre en œuvre en commençant par « Définir une politique pluriannuelle d'investissement sur les voiries », il indique qu'il y aura beaucoup de travail prévu entre les élus, les services techniques. Il poursuit avec « Définir un protocole de travail annuel sur les voiries entre la commune et la CCLS » afin que tout soit prévu en amont lors de travaux. Il ajoute « Poursuivre la rénovation thermique et acoustique des bâtiments, accélérer leur mise en accessibilité ». Il cite le défi « Impliquer davantage les communes dans les rénovations des bâtiments communautaires ». Il termine avec « Engager des démarches d'exemplarité et de développement durable sur notre patrimoine communautaire » et précise que des travaux ont déjà commencé. Il poursuit avec les défis à étudier, et cite « Envisager des aménagements de sécurisation sur les voiries d'intérêt communautaire », sujet qu'il estime important. Concernant les défis à débattre : « Se laisser la possibilité de faire évoluer l'intérêt communautaire des voiries dans le cadre du mécanisme réglementaire de transfert de charge », il précise que celui-ci sera à étudier en commission. Concernant le SIG, Système d'Information Géographique, il annonce que Monsieur RIVET va en faire la présentation étant un outil de la communication entre les communes et la communauté de communes.

Monsieur RIVET estime que la communication n'est pas une commission mais plus une demande générale, car il est ressorti qu'un travail important en la matière était nécessaire. Il tient à citer que « dans la communication le plus compliqué ce n'est ni le message ni la technique mais le récepteur ». Il pense qu'un des enjeux du mandat est de rendre lisible toutes les actions menées et travailler sur l'image souhaitée à renvoyer aux administrés. Il tient à remercier Amélie QUEIRAS par avance, qui va rédiger un plan de communication sur lequel s'appuyer. En termes d'outil, il revient sur le SIG, Système d'Information Géographique, et notamment qu'il y a énormément de bases de données, données géographiques, à traiter, stocker... Il estime qu'au niveau de la communication nous ne sommes pas toujours très performants ni très efficaces, cette stratégie communication transversale permettra de fédérer les communes et la CCLS autour de projets communs. Au travers de ce plan de mandat, il pense qu'il sera possible de valoriser la reconnaissance de nos richesses, importante pour expliquer les changements à venir. Il souligne que le web est en train de modifier les rapports du savoir et de la connaissance, il pense qu'il faut prévoir de la pédagogie. Il pense qu'à Loire Semène il y a un staff de grande qualité au niveau de la communication comme sur bien d'autres domaines, et que le défi à étudier est à notre portée : « Développer la communication sur les services à la population existants et leurs modalités, notamment par le numérique ». Il pense que l'on doit s'imprégner et maîtriser cette révolution numérique.

Monsieur le Président propose de passer la parole à Monsieur SALGADO pour la dernière thématique.

Monsieur SALGADO propose de commencer par des propos non-inscrits dans le document, mais fortement évoqués qui concernent la mutualisation. Il estime que le gros défi pour la commission Finances-Mutualisation, c'est l'élaboration du schéma de mutualisation. Il rappelle que la CCLS travaille depuis 20 ans avec les communes, et qu'il faut œuvrer ensemble pour plus d'économies et d'enrichissements pour tous, il n'est pas question que les communes « piochent dans la caisse » de la Communauté de Communes. Il ajoute que tout au long du mandat, il faudra être vigilant quant aux changements administratifs, techniques et ainsi maintenir les taux d'imposition, ce qui passe par une veille permanente. Par rapport aux anciens et nouveaux élus, il estime qu'il convient d'expliquer ce qu'est un transfert de compétence, comment sont calculées les attributions de compensation, à quoi sert une commission des charges transférées. Il ajoute qu'il faut également évaluer la capacité de Loire Semène à financer les projets. Il conviendra de mener les bonnes études, de trouver les bons financeurs. Il pense que les finances doivent faire l'objet de débats partagés et complètement maîtrisés.

Monsieur le Président félicite les Vice-Présidents pour la qualité de leurs interventions car ils ont fait preuve d'inventivité. Il remercie également les élus qui se sont impliqués pour établir une feuille de route. Il ajoute que le travail est sans tabou, et précise même que tous les projets ont été mis bout à bout afin de pouvoir les financer le mieux possible, et ne pas appauvrir la CCLS. Il indique que l'idée est d'avoir un projet cohérent pour le territoire, une vision à terme pour mener à bien le mandat. Il ajoute que le document va être retravaillé pour être partagé aux habitants, et accessible à tous. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur VALEYRE regrette d'avoir été écarté tout comme Madame JANISSET du travail qui a été fait.

Monsieur le Président trouve que Monsieur VALEYRE est injuste car il rappelle que lui et Madame JANISSET ont été associés aux réunions plénières. Il convient qu'ils ne font pas partie des commissions, les choix ayant été faits au départ sur proposition des municipalités. Il insiste sur le fait qu'il a tenu à ce que l'ensemble des conseillers communautaires soient associés à l'élaboration du Plan de mandat au niveau des commissions plénières et du questionnaire.

Madame JANISSET reconnaît que Monsieur le Président a raison car ils ont bien été associés à la réunion plénière ainsi qu'à l'enquête. Elle précise que ce qu'ils regrettent tous les deux, c'est de ne pas avoir été associés aux commissions, lors desquelles se sont définis les enjeux et les priorités du mandat alors qu'ils font partie des nouveaux élus eux aussi.

Monsieur ARNAUD trouve que ce document, même s'il est qualifié des fois d'un peu généraliste, est plutôt bien rédigé et bien lisible. Il s'interroge quant à la maturité des différents défis proposés : à mettre en œuvre, à étudier ou à débattre. En effet, concernant les projets à étudier, il demande si ce n'est qu'une étude qui est prévue ou une réalisation sous ce mandat.

Monsieur le Président estime que ce travail de rédaction n'exonère pas d'avoir beaucoup de travail lors des futures commissions. Concernant les défis à étudier, il précise que ceux-ci vont être discutés, puis une décision sera prise pour savoir s'ils seront mis en œuvre. Concernant les défis à débattre, il indique que les sujets vont faire l'objet de discussion, et si l'on avait décidé de mettre tous ces défis en œuvre, il y aurait eu une perte de temps. Il prend pour exemple dans les défis à étudier de maintenir les impôts à l'état actuel, ce que l'on va s'efforcer à faire. Cependant, il rappelle que la TEOM a subi une hausse lors du mandat précédent et que la gestion des déchets est très coûteuse, et qu'il nous revient d'être ingénieux pour générer des économies. Il ajoute que les thématiques seront discutées tout au long du mandat. Il pense qu'il y a par contre des défis incontournables pour lesquels il n'y aura pas d'aléas, d'autres plus compliqués. Il indique que certains projets concernent des compétences communautaires, pour les autres, il conviendra de trouver une certaine cohérence. Il a

d'ailleurs une citation de Sénèque qui illustre parfaitement son propos : « Le plus grand obstacle à la vie est l'attente, qui espère demain et néglige aujourd'hui », il y a une volonté d'avancer. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Plan de Mandat 2020-2026.

Il remercie le Conseil Communautaire car c'est un bon signal aux acteurs du territoire, le travail opérationnel peut commencer. Il remercie à nouveau les Vice-Présidents pour la qualité de leurs interventions.

Administration Générale : *Elaboration d'un pacte de gouvernance*

Concernant l'élaboration d'un pacte de gouvernance, Monsieur le Président explique que la loi engagement et proximité introduit la possibilité d'établir ledit pacte entre les communes et l'EPCI. Il souligne que cette loi concerne plutôt les « collectivités XXL ». Il indique qu'un certain nombre de points ont déjà fait l'objet d'une décision, comme l'octroi d'une vice-présidence à chaque commune ou l'élargissement du bureau communautaire. Il rappelle avoir confiées des délégations extrêmement larges aux Vice-Présidents. Il ajoute que le conseil des maires est inclus dans le règlement intérieur, compte-tenu que tous les maires ne font pas partie de l'exécutif. Il précise toutefois que Monsieur le Maire de Pont Salomon peut assister à tous les bureaux s'il le souhaite. Il ajoute qu'il y a une obligation de se prononcer sur l'élaboration d'un pacte, un projet a été rédigé. Il propose d'ouvrir le débat, et suivant le vote de ce soir, il conviendra ou pas d'avoir l'avis des conseils municipaux sur ce projet de pacte de gouvernance. Dans le cas où celui-ci serait accepté, il ajoute que l'adoption sera proposée lors du Conseil Communautaire du 30 mars prochain. Il estime que « l'on n'invente pas la poudre » avec ce document. Il souligne qu'il a remarqué une erreur en page 2 du projet, il est noté « Cette composition a été fixée par arrêté préfectoral après accord local approuvé par tous les conseils municipaux des communes membres » or, c'est erroné puisque la commune de La Séauve sur Semène s'y est opposée.

Monsieur MARCON confirme que la commune de La Seauve sur Semène avait voté pour un conseil communautaire à 35 membres.

Monsieur le Président propose d'élaborer un pacte, mais il estime qu'il ne faut pas en faire l'économie pour acter ce qui est déjà fait.

Madame JANISSET s'interroge sur ce qui est noté dans le paragraphe Gouvernance, page 5 point 1 et 2^{ème} alinéa et demande ce que cela signifie concrètement.

Monsieur le Président explique que la pratique qui s'organise dans les différents conseils municipaux, et lors des réunions d'adjoints, est de rendre compte de ce qui se passe à la communauté de communes. Il estime que c'est souvent fait car il y a de nombreux sujets communs. Il ajoute que le rapport d'activités annuel de Loire Semène doit également être présenté aux conseils municipaux et représente une excellente base. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Il remercie l'assemblée et rappelle que l'avis des conseils municipaux doit être rendu dans les deux mois.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs :
Mise à jour

Monsieur le Président propose de passer à la mise à jour du tableau des effectifs, qu'il explique comme suit :

- Le départ en disponibilité d'un agent du service technique au niveau de l'assainissement,
- Le départ d'un adjoint administratif vers la Fonction Publique d'Etat, dont le poste doit être supprimé
- Le retour d'un agent suite à une disponibilité que nous avons l'obligation de réintégrer. Un besoin existant à la bibliothèque de Saint Didier en Velay dans le cadre du départ en retraite programmé, il convient donc de créer le poste correspondant sur la filière administrative.
- Au niveau du service RH/Finances, il rappelle le départ en retraite de la conseillère de gestion. Il explique qu'un recrutement avait été lancé, un agent en interne a postulé et a été retenu, ce qui permet de promouvoir ses compétences. Mais lors de ces entretiens, une autre personne a donné satisfaction et le poste de la personne qui évolue en interne lui a été proposé : gestionnaire RH.
- Suite à la mutation d'un agent venu du PETR de catégorie B, déjà évoquée lors d'un précédent conseil, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif car le poste avait été créé en catégorie B.
- Suite au départ d'un adjoint d'animation vers une autre structure, il convient de supprimer le poste.
- A la demande de la Trésorerie, il convient d'intégrer au tableau des effectifs les emplois contractuels dits « permanents » qui n'apparaissaient pas auparavant. Il liste les agents. Il ajoute que les crèches fonctionnent beaucoup avec des contractuels. Au niveau de Loire Semène, il précise que les effectifs se répartissent de la manière suivante : 60% de titulaires pour 40% de contractuels, ce qui lui semble être un bon équilibre.
- Toujours à la demande de la Trésorerie, la création d'un « réservoir » sur différents cadres d'emploi en cas d'accroissement d'activités.
Il demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Finances - Mutualisation :
Admissions en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SALGADO, pour un chapitre conséquent concernant les Finances. Il lui propose de faire délibérer sur chaque sujet pour gagner du temps.

Monsieur SALGADO présente les créances éteintes qui font l'objet d'un jugement au tribunal ainsi que les admissions en non-valeur. Il reprend les chiffres présentés dans le rapport. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Finances - Mutualisation : **Travaux en Régie**

Concernant les travaux en régie, Monsieur SALGADO passe la parole à Monsieur DURIEUX.

Monsieur DURIEUX reprend la liste des travaux en régie, réalisés par les agents de Loire Semène. Il détaille les travaux comme suit :

- L'aménagement intérieur de la crèche Les Matrus de Saint Didier en Velay pour un montant de 1 502,95 € qui concerne la pose d'un revêtement de sol du hall d'entrée, de la buanderie ainsi que des peintures murales dans le cadre des travaux de réaménagement global de cette crèche,
- L'aménagement intérieur et extérieur de la crèche Croq'Malice de Saint Ferréol d'Auroure pour un montant de 3 146,47 € qui concerne des peintures murales et la création d'un abri pour l'accueil des parents, dans le cadre des travaux de réaménagement global de cette crèche,
- L'amélioration énergétique et la réfection des murs des locaux de Musica'LS pour un montant de 2 156,98 € qui concerne l'installation de pavés LED ainsi que des peintures murales,
- L'aménagement paysager de l'Accueil de Loisirs Pierre Royon de Saint Just Malmont pour un montant de 16 969,34 € qui concerne l'installation de poubelles extérieures, réhausse de grillage, création d'espace avec gazon fleuri dans une démarche de biodiversité,
- La mise en sécurité de l'espace extérieur de la crèche Les Enfants de Saint Just Malmont pour un montant de 5 078,26 € qui concerne l'installation d'une clôture rigide et d'un portillon,
- La réfection intérieure et l'amélioration énergétique de l'Accueil de Loisirs Pierre Royon de Saint Just Malmont pour un montant de 9 056,96 € qui concerne des peintures murales, peinture du portail et l'installation de pavés LED, dans le cadre des travaux de réaménagement global de ce centre de loisirs,
- L'aménagement intérieur de la Gendarmerie d'Aurec sur Loire pour un montant de 2 407,45 € qui concerne l'isolation phonique d'un logement pour un gendarme adjoint volontaire,
- L'installation des panneaux d'interprétation sur les bords de Loire pour un montant de 2 721,62 €,
- Le renforcement de l'accotement de voiries communautaires pour un montant de 3 151,44 € qui concerne l'amélioration de la sécurité pour les usagers,
- L'aménagement intérieur de l'Accueil de Loisirs Jeunesse & Loisirs de Pont Salomon pour un montant de 1 004,48 € qui concerne des peintures murales et la création de nouveaux points électriques,
- L'amélioration énergétique de la Médiathèque de Saint Didier en Velay pour un montant de 1 197,77 € qui concerne l'installation de pavés LED,
- La création de cloison plexiglas suite à la pandémie sur les sites communautaires pour un montant de 5 070,97 €,
- La création de matériel de transport pour le service Culture pour un montant de 796,65 € qui concerne la fabrication de caisses de transport pour les enceintes,
- L'installation de blocs containers pour un montant de 303,85 €,
- L'amélioration énergétique du local technique de Pont Salomon pour un montant de 2 906,03€ qui concerne l'installation de pavés LED,
- L'installation d'une sonorisation au siège de l'abbaye pour un montant de 5 462,00 € qui concerne la salle du conseil

Soit un total de 62 933,22 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Décision Modificative n°4

Monsieur SALGADO poursuit avec la décision modificative n°4 qui permet d'équilibrer nos budgets et qui reprend notamment les admissions en non-valeur. Il reprend les chiffres présentés sur le rapport. Il demande s'il y a des questions.

Madame JANISSET s'interroge sur l'intervention de Loire Semène au niveau du contrat Rivière Ondaine, l'Ondaine ne passant dans aucune de nos communes.

Monsieur le Président explique que la Semène concerne l'essentiel de nos communes, mais 3 communes sont concernées par le bassin versant de l'Ondaine : Saint Just Malmont en intégralité et une petite partie de Saint Ferréol d'Auroure et une petite partie de Saint Didier en Velay. Il signale que la Gampille et le Sambalou se jettent dans l'Ondaine.

Madame JANISSET indique que c'était ce qu'elle pensait.

Monsieur SALGADO propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 du Budget Général.

Finances - Mutualisation :
Avance et ouverture de crédits budgétaires en section d'Investissement

Avant le vote du budget 2021, Monsieur SALGADO explique qu'il y a besoin de prévoir de l'argent afin de payer les factures, pallier aux imprévus, payer des travaux d'urgences en section d'investissement. Il reprend les chiffres d'ouvertures de crédits par budget proposés dans le rapport. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Finances - Mutualisation :
Reversement des charges de personnel des budgets Régie Assainissement et DSP Eau Potable vers le Budget Général

Monsieur SALGADO laisse la parole à Monsieur BOMPUIS concernant le reversement des charges de personnel des budgets Assainissement et Eau Potable.

Monsieur BOMPUIS rappelle que Loire Semène a repris la compétence Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Il avait alors été décidé que les charges liées au temps de travail des agents des services techniques de Loire Semène, en ce qui concerne l'Assainissement et l'Eau Potable, soient remboursées par les budgets annexes au budget général. Il reprend les montants 12 997 € pour l'Assainissement et 4 899 € pour l'Eau Potable pour l'année 2020. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le remboursement du budget Régie Assainissement et DSP Eau potable vers le budget général des charges de personnel affectées au service Assainissement et Eau potable selon un état détaillé
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe Régie Assainissement : Décision
Modificative n°2

Monsieur SALGADO poursuit avec la décision modificative n°2 du budget annexe Régie Assainissement qui prend en compte elle aussi, les admissions en non-valeur et créances éteintes. Il reprend les chiffres présentés sur le rapport. Il explique que pour la rue des Ribes, il a été demandé par la Police de l'eau de résorber un rejet direct à la Loire en reliant ces réseaux à la station. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe Régie Assainissement.

Finances - Mutualisation:
Budget Annexe Régie Eau Potable : Décision
Modificative n°3

Monsieur SALGADO reprend les détails du rapport concernant la décision modificative n°3 du budget annexe Régie Eau Potable. Par rapport à la route de St Paul, il explique qu'il convient de prendre en compte une facture ENEDIS. En ce qui concerne, la rue du Brouilli-Les Hyverts, il convient de réajuster le budget par rapport aux chiffres communiqués lors du transfert de compétence. Il indique que la ligne « Travaux d'urgence » permet de pallier aux manques ou aux imprévus. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Annexe Régie Eau Potable.

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe DSP Eau Potable : Décision
Modificative n°3

Monsieur SALGADO poursuit avec le rapport 11bis, pour lequel il explique qu'il convient de procéder à des réajustements suite à la prise de compétence Eau Potable et que cela concerne les emprunts et les intérêts d'emprunt qu'il convient de réajuster, l'équilibre se faisant grâce aux dépenses imprévues pour 3800 €. Il indique que cela concerne des opérations d'ordres. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Annexe DSP Eau Potable.

Finances – Mutualisation :
Budget Annexe ZA La Sagne : Décision Modificative
n°1

Monsieur SALGADO enchaîne avec une décision modificative qui concerne le budget annexe ZA La Sagne. Il explique que les budgets annexes économiques concernent soit une zone économique soit l'achat de tènement immobilier à vocation économique. Il explique que les budgets de zones d'activités sont en comptabilité de stock et que pour calculer le stock final, on part du stock initial, auquel on ajoute les dépenses et on déduit les recettes. Compte tenu des ventes réalisées cette année, il explique qu'il reste sur le budget annexe ZA La Sagne un stock final de 130 000 € équilibré par un emprunt.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un emprunt virtuel qui sera annulé par le produit de la vente des dernières parcelles.

Monsieur SALGADO confirme et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe ZA La Sagne.

Finances – Mutualisation :
Budget Annexe ZA La Plaine des Mats : Décision
Modificative n°1

Monsieur SALGADO poursuit avec la décision modificative n°1 du budget annexe de la ZA La Plaine des Mâts. Il explique qu'il convient de diminuer le produit des ventes d'un montant de – 40 000 €, et qu'il convient de le rééquilibrer du même montant sur le stock final équilibré également par un emprunt. Il indique qu'il reste une parcelle sur cette ZA. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe ZA La Plaine des Mâts.

Finances – Mutualisation :
Budget Général : Etalement des charges liées aux
dépenses Covid-19

Monsieur SALGADO rappelle qu'il a été mis en place par Loire Semène un dispositif de soutien à l'économie locale. Il explique qu'il a été dépensé pour l'instant une somme de 62 132,58 €. Il explique que l'Etat a proposé une astuce comptable pour transférer en section d'investissement ces charges afin de les lisser sur 5 ans. Il reprend les chiffres du rapport et explique que ceux-ci sont susceptibles d'être réajustés si d'autres aides étaient versées d'ici à la fin de l'exercice. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'étalement des charges liées à ces dépenses Covid-19 selon un état détaillé des aides apportées par la collectivité aux entreprises du territoire.

Monsieur le Président intervient en indiquant que Madame GINET avait fait remonter, lors du bureau communautaire de la semaine dernière, les interrogations de Madame MANCINI sur le paiement de ces aides Covid.

Madame MANCINI indique avoir effectivement abordé cette question en conseil municipal, mais elle ne se remémore plus le fond du sujet, à priori cela concernait les entreprises de la commune de Saint Didier en Velay qui ont pu prétendre à ces aides.

Madame GINET explique qu'en réunion, Madame MANCINI avait indiqué avoir participé à une rencontre organisée par le Département au cours de laquelle il avait été dit que les Communautés de Communes avaient versé des aides, à l'exception de Loire Semène. Etant étonnée, elle a abordé le sujet lors d'un bureau communautaire.

Madame MANCINI indique que ce n'était pas sa demande, elle s'interrogeait plutôt sur les entreprises qui avaient été aidées au niveau de notre collectivité. Elle précise que cela ne venait pas du conseil départemental.

Monsieur le Président confirme que les aides ont bien été versées, cela totalise environ 70 000 € d'aides d'après le règlement qui avait été établi, prévoyant le paiement de deux mois de loyers plafonnés à 1 000 € ou l'aide aux artisans ayant perdus 50 % de leur chiffre d'affaires pouvant bénéficier d'une aide de 500 €. Avec un souci de discrétion, il propose à Madame MANCINI de lui transmettre le tableau où sont mentionnées toutes les entreprises de Saint Didier en Velay qui ont été aidées.

Madame MANCINI veut bien compte tenu qu'elle n'a pas eu les informations du côté du Département.

Monsieur le Président indique que tout a été répertorié et versé. Il lui précise qu'elle peut d'ailleurs le retrouver dans les rapports des conseils communautaires au travers du récapitulatif des décisions prises.

Madame MANCINI le remercie pour ces explications.

Finances – Mutualisation :
Budget Annexe Usine Relais le Blanchisseur :
Clôture du Budget – Solde du dossier TVA

Monsieur SALGADO reprend la parole, concernant les clôtures de budgets annexes suite à des ventes. Il explique que Le Blanchisseur à Aurec sur Loire a racheté son crédit-bail pour une somme de 122 980 €. Il convient donc de clôturer ce budget. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- le solde du budget annexe « Usine Relais Le Blanchisseur » au 31 décembre 2020 avec un transfert des résultats au budget général,
- le solde du dossier TVA du budget annexe « Usine Relais le Blanchisseur »

Finances - Mutualisation :
**Budget Annexe ZA du Viaduc : Clôture du Budget -
Solde du dossier TVA**

Monsieur SALGADO poursuit avec le budget annexe ZA du Viaduc qui correspond aux anciens locaux de l'entreprise RONDY pour ceux qui s'en souviennent. Il indique que la dernière parcelle de 9 700 m² a été vendue à l'entreprise AGRIDISCOUNT pour 134 600 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- le solde du budget annexe « ZA du Viaduc » au 31 décembre 2020 avec un transfert des résultats au budget général,
- le solde du dossier TVA du budget annexe « ZA du Viaduc ».

Finances - Mutualisation :
**Budget Annexe ZA rue de l'Industrie : Clôture du
Budget - Solde du dossier TVA**

Monsieur SALGADO propose de procéder de même pour le budget annexe ZA rue de l'Industrie à Aurec sur Loire dont la parcelle a été rachetée par l'entreprise INTEREP pour un montant de 330 000 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- le solde du budget annexe « ZA Rue de l'Industrie » au 31 décembre 2020 avec un transfert des résultats au budget général,
- le solde du dossier TVA du budget annexe « ZA Rue de l'Industrie »,
- le transfert de l'emprunt.

Monsieur SALGADO indique en avoir fini pour ce soir.

Cycle de l'Eau :
**Motion pour une gestion permettant l'accroissement
de la disponibilité de la ressource en eau sur le
bassin Loire - Bretagne dans sa partie Amont**

Concernant la motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire - Bretagne dans sa partie Amont, Monsieur BOMPUIS explique que la Région demande d'adopter ladite motion car le SDAGE est en cours de révision. Il indique que des propositions ont été faites sur la façon de retenir l'eau au niveau du bassin amont ainsi que des solutions afin de garder cette eau. Il donne lecture de la motion proposée par la Région. Il propose au conseil communautaire d'adopter le contenu de cette motion. Il estime que cela n'est pas toujours compatible avec ce que nous propose le SDAGE, mais nous avons besoin de retenir l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : Madame ADJERIOU), adopte le contenu de la motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire - Bretagne dans sa partie Amont.

Monsieur le Président remercie Monsieur BOMPUIS et estime que chacun peut avoir son avis sur la question, mais une solidarité amont-aval est souvent demandée à l'amont. Il ajoute que l'amont produit une eau de très bonne qualité pour l'aval, sauf que notre territoire a également besoin d'eau, des équilibres sont donc à préserver. Il fait remarquer que notre territoire est spécifique, assez montagneux, les nappes phréatiques sont réduites, il y a besoin de stocker l'eau notamment pour le monde agricole. Il précise que ce monde agricole a des pratiques de plus en plus vertueuses, et la solidarité ne doit pas se faire au détriment de notre territoire. Il indique toutefois que la « vérité » se trouve certainement dans les propositions des uns et des autres, notamment au niveau des associations environnementales qui prônent la protection des zones humides.

***Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***

***SICTOM Velay-Pilat : Rapport annuel 2019 sur le
prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets***

Concernant le rapport annuel du SICTOM Velay-Pilat, Monsieur le Président explique qu'il a été envoyé une synthèse uniquement, le rapport complet pouvant être consulté au SICTOM ou au siège de Loire Semène. Il commente la synthèse comme suit :

- Il y a deux contrats aidés contre sept les années précédentes et que la structure administrative est légère. –
- Concernant les quantités collectées, cela représente 197 kg par habitant à mettre en relation au 254 kg par habitant (moyenne nationale). Au niveau de la collecte sélective, il fait remarquer que nous sommes à 77 kg par habitant contre 55 kg par habitant en moyenne au niveau national-
- L'ISDND est très actif même si les ordures ménagères ne sont plus enfouies. Au niveau du bois et des encombrants, il tient à préciser que le SICTOM paie l'évacuation et le broyage. Il pense que le compostage individuel devrait monter en puissance, car il est encore constaté 30% de matière fermentescibles dans nos déchets.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, il y a une subtilité par rapport aux années précédentes, il a été décidé de ventiler les coûts annexes sur de véritables opérations par le biais de clé de répartition.
- Concernant les recettes, qui ont tendance à stagner voire baisser, il indique que la participation des collectivités est gelée à 73,12 € par habitant. Il reprend les chiffres de participation des collectivités. Il ajoute que la reprise des matières issues de la collecte sélective et des déchèteries est en chute libre, car les débouchés sont complètement saturés. –
- Le plus gros investissement de l'année 2019 a été la construction de la déchèterie d'Aurec sur Loire pour un coût de 815 575 €. Il souligne des financements assez élevés de la part des partenaires soit :
 - 125 000 € de l'Etat
 - 96 000 € de la Région
 - 150 000 € du Département
 - 298 000 € de Loire Semène

Le reste à charge est modeste par rapport au coût de la déchèterie. Il indique qu'il existe une véritable stratégie au niveau de la collecte et du traitement des déchets, notamment au regard des décisions qui ont été prises.

Il reprend ensuite les différentes orientations :

- Participation à la création d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation d'un contrat de concession de service public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques. Il explique qu'il convient de s'inscrire dans l'extension des consignes de tri à l'horizon 2022-

2023. Il estime que ce sera beaucoup plus simple pour les usagers, tous les plastiques pourront être mis dans les bacs jaunes. Il a été décidé de se grouper avec d'autres collectivités dans un groupement d'autorités concédantes avec notamment Saint Etienne Métropole, Loire-Forez, le Pilat Rhodanien pour que cela pèse sur un bassin de vie de 660 000 habitants.

- Etude de faisabilité dans le cadre de regroupement de collectivités pour le traitement des déchets avec 3 autres collectivités de la Haute Loire. Il explique que le souhait est que chacun bénéficie du même prix sur le cout de traitement. Il faut toutefois rester prudent quant au degré d'intégration à atteindre.
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert sur le site de l'ISDND de St Just Malmont. Il précise que la maitrise d'œuvre a été retenue et que la phase d'APD est en cours. Il explique que les déchets sont acheminés à Saint Just Malmont pour être rechargés et montés à Polignac, il convient donc de construire un quai de transfert.
- Travaux d'extension de l'alvéole 4 afin de pouvoir accueillir DIB et encombrants des déchèteries. Il indique que la réhausse a été réalisée à un coût minime. Il tient à préciser que l'arrêté de 2016 imposait de nombreuses obligations, il a donc été décidé d'externaliser le traitement des ordures ménagères et de réhausser l'alvéole pour augmenter la capacité à moindre coût.
- Réflexion sur le lancement d'un marché relatif à un audit organisationnel et financier. Il explique que cette réflexion sera pilotée par le nouvel exécutif, un nouveau Vice-Président étant entièrement dévolu à cette tâche.
- Projet de réemploi à l'étude sur la nouvelle déchèterie d'Aurec sur Loire. Il indique que cela concerne le projet de recyclerie, dont la déchèterie d'Aurec sur Loire sera pilote.
- Réflexion sur l'optimisation des tournées de collecte. Il indique que le Vice-Président, Monsieur BOURGIE, sera chargé d'optimiser les tournées. Il explique qu'il le fait déjà, mais le travail sera peut-être plus conséquent si une nouvelle tarification est envisagée. Il indique qu'il y aura un gros impact sur le volet organisationnel.
- Etude relative à la mise en place d'astreintes techniques pour l'enlèvement des bennes de déchèteries le samedi matin. Il précise que ces astreintes sont en place.
- Poursuivre le déploiement de colonnes d'apports volontaires avec un design soigné. Il signale que des sacs de pré-collecte seront bientôt distribués aux communes.
- Poursuivre le développement et la communication sur le compostage individuel auprès des particuliers. Il indique que c'est un volet important.
- Organisation d'un concours de collecte des piles usagées auprès des scolaires
- Continuer à intensifier la communication afin d'optimiser les résultats de collecte sélective.

Il ajoute que ces objectifs sont pratiquement tous atteints. Il évoque également une étude concernant la tarification incitative.

Il demande s'il y a des questions. Il estime que les déchets seront un défi majeur de ce mandat, notamment au niveau de la maitrise des coûts. Il pense qu'il faut comparer les coûts de traitement avec des collectivités comparables. Il rappelle que le coût du service pour Loire Semène est de 77 € par habitant, contre 119 € ou 116 € pour d'autres collectivités voisines. Il indique que l'année dernière s'est terminée par un léger excédent, car il y a eu 298 000 € « d'indemnités d'éviction » de la Communauté de Communes, par contre cette année le résultat devrait être négatif. La maitrise des coûts concernant les déchets demeurera un défi majeur dans les années qui viennent. Il demande si on peut prendre acte de la présentation du rapport annuel 2019 du SICTOM Velay – Pilat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- A pris connaissance de la synthèse du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SICTOM Velay-Pilat pour l'année 2019.

**Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :**
Produits Touristiques : Tarification

Concernant les produits touristiques, Monsieur VIAL explique que la délibération est récurrente chaque année, visant à fixer les tarifs des produits classiques vendus à l'Office de Tourisme. Il demande s'il y a des questions sur le rapport transmis.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs des produits touristiques vendus à l'Office de Tourisme Loire Semène.

Monsieur le Président indique que Monsieur POMMIER lui a fait remarquer que lorsqu'il y avait eu le débat concernant l'augmentation de la TEOM, une partie a été absorbée et garantie par le budget de la Communauté de Communes. Il ajoute que la moitié est payé par le budget de Loire Semène, donc l'utilisateur ne paie que 65 €/tonne et non 77€. Il remercie Monsieur POMMIER pour cette remarque pertinente.

Bâtiments - Voiries - SIG :
**Programme Voirie 2020 : Affermissement des
tranches optionnelles n° 2 et 3**

Monsieur DURIEUX rappelle que le programme voirie 2020 a été organisé autour d'une tranche ferme et de 5 tranches optionnelles. Il liste les tranches fermes et optionnelles citées sur le rapport. Il explique que la tranche ferme avait été commandée, mais les travaux ont été ajournés suite à une problématique de gestion des eaux pluviales. Il estime qu'il conviendra de travailler en amont pour gérer ce genre de problématique comme il l'a évoqué précédemment. Concernant la tranche optionnelle n°1, il indique que Saint Didier en Velay a souhaité décaler ces travaux car des habitations sont en projet de construction. Il propose donc d'affermir les Tranches Optionnelles n°2 et n°3, c'est-à-dire la chaussée et les trottoirs de la ZA du Champ de Berre, pour un montant total de 42 860,00 € HT soit 51 432,00 € TTC à passer avec l'entreprise CHANAVAT. Il précise que cette partie a été choisie afin de créer des trottoirs sur ce tronçon. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affermissement des Tranches Optionnelles n°2 et n°3 du Programme Voirie 2020.

Monsieur le Président indique que la création de ces trottoirs est un élément de sécurité nécessaire aujourd'hui.

Monsieur DURIEUX ajoute que ce tronçon a été choisi après rencontre des élus de Saint Just Malmont.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de passer au tour de table. Il demande qui souhaite prendre la parole.

Monsieur SALGADO informe que la commission finances concernant le DOB se tiendra le 26 janvier prochain, et la commission finances concernant le budget prévisionnel se tiendra le 16 mars 2021.

Monsieur DURIEUX annonce le départ de Monsieur DUSSAUD en charge du SIG, un recrutement va être lancé. Il ajoute que la commission Bâtiments – Voiries – SIG se tiendra sur la deuxième quinzaine de janvier 2021.

Monsieur MARCON souhaite avoir une vision optimiste pour l'avenir, les camps hiver sont pour l'instant maintenus. Il espère que les choses se décantent pour que ces camps puissent avoir lieu.

Monsieur BOMPUIS intervient suite au COPIL concernant le contrat territorial Loire Affluent Vellave. Il a eu l'impression que les décisions et les actions étaient déjà entérinées. Il pense que le programme du COPIL était trop intensif sur une seule journée, il précise que Monsieur ARNAUD ainsi que le personnel technique ont également suivi les différents points. Il estime que les actions ne sont pas assez ciblées et les cartographies trop imprécises. Il ajoute que tous les points listés n'ont pas pu être abordés, et une présentation par bassin versant aurait été plus judicieuse. Il indique qu'un courrier est prévu afin de traiter tous les points non abordés.

Monsieur RIVET indique que « la culture même bâillonnée parvient à s'exprimer », il incite les élus à regarder le Youtube de Loire Semène et notamment les Tites Z'Oreilles, avec la prestation d'Anthony TEYSSIER, qui ont recueillis un nombre de vue inimaginable. Il ajoute que les Médiathèques et Bibliothèques sont ouvertes, avec bien sûr le respect des gestes barrières.

Monsieur le Président confirme l'excellente prestation d'Anthony TEYSSIER. Il indique avoir participé à l'une de ces prestations en direct au centre de loisirs de Saint Just Malmont, qui sont toujours de très grande qualité. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année dans un contexte très particulier. Il demande de faire attention aux plus fragiles, aux plus isolés.

Madame TEYSSIER rappelle de bien penser à l'attestation couvre-feu pour rentrer.

Monsieur le Président souhaite aux élus de passer de bonnes fêtes.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à la Séauve sur Semène, le 22 décembre 2020

Le Président,

Frédéric GIRODET

